

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
13 mai 2021
n° 17 / 7906^e
pages 897 à 952

CHRONIQUE / Union européenne

Brexit et négociation de contrats : la nouvelle donne

> *Gabriel Hannotin*

912

ÉDITORIAL

897 Allocution du président de la République française. Ce soir : le RGPD, *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

- 900 Cautionnement (mention manuscrite) : portée de la fraude de la caution
- 902 Convention d'assistance bénévole (responsabilité) : faute commise par l'assistant
- 902 Accident de la circulation (véhicule terrestre à moteur) : exclusion du fauteuil roulant
- 903 Préjudice (réparation intégrale) : sentiment d'exclusion définitive du monde du travail
- 906 Climat et résilience (projet de loi) : adoption par l'Assemblée nationale
- 909 Avocat (accès à la profession) : fonctionnaire de l'Union européenne

POINT DE VUE

910 « *Ich bin eine Quotenfrau* », *Lise Chatain*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 917 **Chronique** : L'injonction de rencontrer un médiateur : regards croisés d'un juge prescripteur et d'une avocate médiatrice sur une nouvelle pratique, *Fabrice Vert et Christiane Féral-Schuhl*
- 923 **Panorama** : Droit international privé, *Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke*
- 937 **Notes** : Aide-toi et l'archevêque t'aidera..., *note sous Crim. 14 avr. 2021, Emmanuel Dreyer*
- 941 Pilote dans le ciel ou à terre?, *note sous Soc. 20 janv. 2021, Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
- 947 L'étonnante exclusion des biens immeubles par destination du terme d'immeuble en matière de droit d'enregistrement, *note sous Com. 2 déc. 2020, Nadège Jullian*

ENTRETIEN

952 Céline Castets-Renard
Le règlement de l'Union européenne encadrant l'IA : un tournant mondial?

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)
Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*
80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, *Responsable*
Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine Touton Michel
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)
Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206
JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Mai 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €
Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

897

Allocation du président
de la République française
Ce soir : le RGPD



ACTUALITÉS

900

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (action subrogatoire): point
de départ de la prescription,
Com. 5 mai 2021

Consommation

Cautionnement (mention manuscrite): portée
de la fraude de la caution, *Com. 5 mai 2021*

Entreprise en difficulté

Plan (commissaire à l'exécution): conditions
de poursuite des actions, *Com. 5 mai 2021*

Déclaration des créances (irrégularité):

instance en paiement contre la caution,
Com. 5 mai 2021

Liquidation judiciaire (clôture): recours de la
caution contre un cofidésusneur,
Com. 5 mai 2021

Responsabilité pour insuffisance d'actif

(faute de gestion): directeur général
délégué, *Com. 5 mai 2021*

902

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Convention d'assistance bénévole
(responsabilité): faute commise par
l'assistant, *Civ. 1^{er}, 5 mai 2021*

Accident de la circulation (véhicule terrestre
à moteur): exclusion du fauteuil roulant,
Civ. 2^e, 6 mai 2021

Préjudice (réparation intégrale): sentiment
d'exclusion définitive du monde du travail,
Civ. 2^e, 6 mai 2021

Contrat aléatoire (assurance): absence d'aléa
au jour de l'adhésion, *Civ. 2^e, 6 mai 2021*

Famille-Personne-Succession

Tutelle (acte de disposition): convention
d'honoraires de résultat, *Civ. 2^e, 6 mai 2021*

Communauté entre époux (prêt): privilège
du prêteur de deniers, *Civ. 1^{er}, 5 mai 2021*

904

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Mandat d'arrêt européen (personne
recherchée): jugement pour les mêmes faits,
CJUE 29 avr. 2021

Transfèrement international (décision):
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 7 mai 2021

905

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Sport (éducateur sportif): constitutionnalité
du régime, *Cons. const., 7 mai 2021*

Environnement

Climat et résilience (projet de loi): adoption
par l'Assemblée nationale

906

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée (requalification):
point de départ du délai de prescription,
Soc. 5 mai 2021

Règlement intérieur (adjonctions): règles des
prestataires de services d'investissement,
Soc. 5 mai 2021

Rémunération (équipe de suppléance):
assiette et portée de la majoration de 50 %,
Soc. 5 mai 2021

Congé (supplémentaire): portée du
fractionnement du congé principal,
Soc. 5 mai 2021

909

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (accès à la profession): fonctionnaire
de l'Union européenne, *Civ. 1^{er}, 5 mai 2021*

POINT DE VUE

910 « Ich bin eine Quotenfrau »
par Lise Chatain



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

912 **Brexit et négociation de contrats: la nouvelle donne**
par Gabriel Hannotin

917 **L'injonction de rencontrer un médiateur: regards croisés d'un juge prescripteur et d'une avocate médiatrice sur une nouvelle pratique**
par Fabrice Vert et Christiane Féral-Schuhl

NOTES

937 **Aide-toi et l'archevêque t'aidera...**
note sous Crim. 14 avr. 2021
par Emmanuel Dreyer

941 **Pilote dans le ciel ou à terre?**
note sous Soc. 20 janv. 2021
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

947 **L'étonnante exclusion des biens immeubles par destination du terme d'immeuble en matière de droit d'enregistrement,** *note sous Com. 2 déc. 2020*
par Nadège Jullian

PANORAMA

923 **Droit international privé mars 2020 – février 2021**
par Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seske

ENTRETIEN

952 **Céline Castets-Renard**
Le règlement de l'Union européenne encadrant l'IA: un tournant mondial?

Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 27 mai 2021

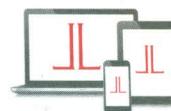
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr